



Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2015
Français
Original: anglais et français

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**
Soixante-cinquième session
Genève, 5 au 9 octobre 2015
Point 14 de l'ordre du jour provisoire
**Adoption du Rapport de la soixante-sixième
session du Comité exécutif**

Rapport de la soixante-sixième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Rapport du Comité exécutif

GE.15-17672 (F)



Merci de recycler



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-9	3
A. Ouverture de la session	1	3
B. Représentation	2-7	3
C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	8	4
D. Élection du Bureau	9	4
II. Travaux de la soixante-sixième session	10-12	5
III. Décisions du Comité exécutif.....	13-17	5
A. Décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes.....	13	5
B. Décision sur le Programme de travail du Comité permanent en 2016.....	14	6
C. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2015-2016.....	15	7
D. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Comité exécutif	16	7
E. Décision sur plan de travail pluriannuel pour les Conclusions du Comité exécutif	17	8
 <i>Annexes</i>		
I. Résumé du Président concernant le débat général.....		9
II. Déclaration du Comité exécutif sur la situation des réfugiés afghans.....		12

I. Introduction

A. Ouverture de la session

1. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a tenu sa soixante-sixième session au Palais des Nations à Genève du 5 au 9 octobre 2015. Elle était ouverte par le Président, S.E. l'Ambassadeur Pedro Comissário (Mozambique).

B. Représentation

2. Les pays membres du Comité indiqués ci-dessous étaient représentés à la session :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et Zambie.

3. Les gouvernements des États suivants étaient représentés en tant qu'observateur :

Albanie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, El Salvador, Émirats arabes unis, Gabon, Gambie, Guatemala, Haïti, Honduras, Iraq, Islande, Koweït, Libéria, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Mauritanie, Myanmar, Népal, Niger, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, Sierra Leone, Soudan du Sud, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Ukraine et Zimbabwe.

4. L'Union européenne était représentée en tant qu'observateur.

5. Les organisations intergouvernementales et autres entités suivantes étaient également représentées :

Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), Ordre souverain et militaire de Malte, Organisation de coopération islamique (OCI), Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Union africaine (UA).

6. Le système des Nations Unies était représenté par les instances suivantes :
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Groupe de la Banque mondiale, Office des Nations Unies à Genève (ONUG), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Union internationale des télécommunications (UIT).
7. Quelque 40 organisations non gouvernementales (ONG) étaient représentées à la session.

C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

8. Le Comité exécutif a adopté par consensus l'ordre du jour suivant (A/AC.96/LXVI/1) :
 1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 3. Déclaration liminaire du Haut Commissaire et débat général.
 4. Segment de haut niveau sur la situation des réfugiés afghans.
 5. Examen des rapports des travaux du Comité permanent :
 - a) Protection internationale ;
 - b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif.
 6. Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation.
 7. Examen et adoption du Budget-programme biennal 2016-2017.
 8. Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales.
 9. Autres déclarations.
 10. Réunions du Comité permanent en 2016.
 11. Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Comité exécutif.
 12. Élection du Bureau.
 13. Questions diverses.
 14. Adoption du rapport de la soixante-sixième session du Comité exécutif.
 15. Clôture de la session.

D. Élection du Bureau pour la soixante-septième session

9. En vertu de l'article 10 du Règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après qui agiront en cette qualité à partir du jour suivant immédiatement leur élection jusqu'à la fin du dernier jour de la session plénière suivante :

Président : S.E. l'Ambassadeur Carsten STAUR (Danemark)
 Vice-Président : S.E. l'Ambassadeur Rosemary McCARNEY (Canada)
 Vice-Président : [élection différée]¹
 Rapporteur : Mme Yanit Tefera HABTEMARIAM (Ethiopie)

II. Travaux de la soixante-sixième session

10. Un résumé du débat général prononcé par le Président est fourni à l'annexe I.
11. La soixante-sixième session du Comité exécutif comprenait un Segment de haut niveau sur la situation des réfugiés afghans. La déclaration adoptée par le Comité exécutif à l'issue de ce Segment de niveau figure en annexe II.
12. Les déclarations du Haut Commissaire prononcées lors de la session, y compris à l'occasion du segment de haut niveau, ainsi que les comptes rendus analytiques de chaque séance, sont postés sur le site du HCR (www.unhcr.fr/excom).

III. Décisions du Comité exécutif

A. Décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes

13. *Le Comité exécutif,*

a) *Rappelle* qu'à sa soixante-cinquième session, il a approuvé un budget révisé pour 2015 couvrant la totalité des besoins de 6 234 449 630 dollars E.-U. ; *note* la réduction de 158 468 941 dollars E.-U. du Budget-programme annuel pour la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ; *note* que les besoins additionnels au titre des budgets supplémentaires en 2015 s'élèvent à 1 017 162 099 dollars E.-U. ; *approuve* le total des besoins révisés pour 2015 s'élevant à 7 093 142 788 dollars E.-U. ; et *autorise* le Haut Commissaire, dans le cadre de la dotation totale, à procéder à des ajustements dans les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et du Siège ;

b) *Confirme* que les activités proposées dans le Budget-programme biennal pour 2016-2017, telles qu'exposées dans le document A/AC.96/1147, sont conformes au Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/RES/428 (V)) et aux autres fonctions du Haut Commissaire telles que reconnues, encouragées ou sollicitées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général, ainsi qu'aux dispositions pertinentes du Règlement de gestion par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.10) ;

c) *Approuve* les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du Budget biennal 2016-2017 proposé, tels que contenus dans le document A/AC.96/1147 et s'élevant à 6 546 288 297 dollars E.-U. et 6 408 521 723 dollars E.-U. respectivement pour 2016 et 2017, y compris la contribution du

¹ Les discussions pour la désignation d'un second Vice-Président issu du Groupe Asie étant encore en cours, il a été décidé que, dès qu'un candidat aura été choisi, son nom serait communiqué aux membres du Comité exécutif pour qu'il soit élu par approbation tacite.

Budget ordinaire des Nations Unies au titre des dépenses du Siège, les Réserves et le Programme pour les administrateurs auxiliaires ; et *autorise* le Haut Commissaire, dans le cadre de la dotation totale, à procéder à des ajustements dans les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et du Siège ;

d) *Prend acte* des états financiers pour l'année 2014, tels que contenus dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (A/AC.96/1146), du Rapport du Haut Commissaire sur les problèmes clés et mesures prises suite aux recommandations du Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/1146/Add.1), du Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Budget-programme biennal du HCR pour 2016-2017 (A/AC.96/1147/Add.1) ainsi que des différents rapports du Haut Commissaire relatifs aux activités de contrôle (A/AC.96/1148 et A/AC.96/1149) ; et *demande* à être régulièrement informé des mesures prises pour donner suite aux recommandations et observations formulées dans ces documents de contrôle ;

e) *Demande* au Haut Commissaire, dans le cadre des ressources disponibles, de répondre avec souplesse et efficacité aux besoins recensés dans le Budget-programme biennal pour 2016-2017, et l'*autorise*, en cas de nouveaux besoins d'urgence ne pouvant pas être intégralement couverts par la Réserve des opérations, à établir des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux au titre de tous les piliers, les ajustements ainsi effectués devant être signalés à la réunion suivante du Comité permanent pour examen ;

f) *Reconnaît* avec gratitude la charge que continuent de supporter les pays en développement et les pays les moins avancés accueillant les réfugiés ; et *exhorte* les États membres à reconnaître cette contribution précieuse à la protection des réfugiés, et à participer aux efforts visant à promouvoir des solutions durables ; et

g) *Demande* instamment aux États membres, compte tenu de l'immensité des besoins que doit satisfaire le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'appui substantiel de longue date qu'apportent les pays d'accueil de réfugiés, de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité, à son appel à la mobilisation des ressources pour couvrir le Budget-programme biennal 2016-2017 dans son intégralité, et de pourvoir, en temps voulu et d'une manière prévisible, l'Organisation en ressources, tout en maintenant les « affectations de fonds » à un niveau minimum.

B. Décision sur le Programme de travail du Comité permanent en 2016

14. *Le Comité exécutif,*

Ayant passé en revue les questions dont il est saisi à sa soixante-sixième session et gardant à l'esprit les décisions adoptées lors de cette session,

a) *Décide* de convoquer trois réunions officielles du Comité permanent en 2016, qui se tiendront en mars, juin et septembre ;

b) *Réaffirme* sa décision sur le cadre du programme de travail du Comité permanent (A/AC.96/1003, par. 25, alinéa 2 c)) ; *autorise* le Comité permanent à ajouter et supprimer des rubriques si nécessaire à ce cadre pour ses réunions de 2016 ; et *demande* aux États membres de se réunir en décembre 2015 pour élaborer un plan de travail détaillé aux fins d'adoption officielle par le Comité permanent à sa première réunion de 2016 ;

c) *Prie* ses membres de veiller à ce que le débat au cours des séances du Comité exécutif et de son Comité permanent soit de nature substantielle et interactive ; qu'il reste

purement humanitaire et de nature apolitique ; et offre des orientations pratiques et des conseils clairs au Haut Commissaire conformément aux fonctions statutaires du Comité ;

d) *Prie* le Haut Commissariat d'être explicite et analytique dans ses rapports et exposés au Comité et de soumettre les documents en temps utile ; et

e) *Demande par ailleurs* au Comité permanent de présenter un rapport sur ses travaux à la soixante-septième session du Comité exécutif.

C. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2015-2016

15. *Le Comité exécutif,*

a) *Approuve* les candidatures suivantes de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation aux réunions du Comité permanent d'octobre 2015 à octobre 2016 :

Angola, Bosnie-Herzégovine, El Salvador, Haïti, Honduras, Indonésie, Jamaïque, Malaisie, Myanmar, Népal, Panama, Paraguay et République dominicaine.

b) *Autorise* le Comité permanent à se prononcer sur toute candidature supplémentaire de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation à ses réunions au cours de la période susmentionnée ;

c) *Approuve* la liste suivante des organisations intergouvernementales et internationales que le Haut Commissaire invite à participer en qualité d'observateur aux réunions pertinentes de son Comité permanent d'octobre 2015 à octobre 2016 :

Organisations, Organes, Fonds et Programmes des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Secrétariat exécutif de la Communauté d'États indépendants, Autorité intergouvernementale chargée du développement, Centre international pour l'élaboration de la politique de migration, Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ligue des États arabes, Organisation internationale pour les migrations, Organisation des États des Caraïbes orientales, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de la coopération islamique, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Communauté de développement d'Afrique australe, Ordre souverain et militaire de Malte, Union africaine et Union européenne.

D. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Comité exécutif

16. *Le Comité exécutif,*

Rappelant sa décision sur les méthodes de travail adoptée à la cinquante-cinquième session plénière (A/AC.96/1003, par. 25),

Décide d'adopter en tant qu'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Comité exécutif le modèle standard présenté à l'alinéa 1 f) de la décision susmentionnée.

E. Décision sur le plan de travail pluriannuel pour les Conclusions du Comité exécutif

17. Le Comité exécutif,

Réaffirmant le rôle important qu'il joue dans la recherche d'un consensus sur les questions importantes de protection internationale, les normes, les politiques et les pratiques, ainsi que la valeur de ses Conclusions servant d'orientation pour les États, le HCR, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs dans la protection, l'assistance et les solutions en faveur des réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR ;

Ayant examiné l'apport potentiel de ses futures Conclusions sur divers thèmes ;

Accueillant avec satisfaction les propositions des États membres et du HCR ;

Considérant l'utilité d'un plan de travail indicatif concernant les thèmes identifiés pour les deux années à venir, et le fait que ce plan lui permettrait, ainsi qu'au HCR, de mieux prévoir les documents de séance, les réunions consultatives informelles et les séances d'information nécessaires ; et

Soulignant le fait qu'il garde une certaine souplesse pour ajuster et modifier le plan de travail, en particulier, afin d'examiner d'autres thèmes dès lors que les conditions le justifient, et de le mettre régulièrement à jour chaque année,

a) Accepte le plan de travail suivant pour examen et élaboration en 2016 et 2017 :

- Coopération internationale dans une perspective favorable à la protection et aux solutions (2016)
- Jeunesse (2016)
- Résilience et autonomie dans une perspective favorable à la protection et aux solutions (2017)
- Documents de voyage lisibles à la machine (2017)

b) *Invite* le Bureau du Comité exécutif et le HCR à tenir compte de ce plan de travail lors de la préparation du projet de programme de travail devant être examiné par le Comité lors de la réunion de planification de décembre.

Annexe I

Résumé du Président concernant le débat général

Le Président a résumé le débat général de la soixante-sixième session du Comité exécutif comme suit :

« Ouvrant le débat général, le Haut Commissaire a parlé de l'accroissement significatif, pendant son mandat, du nombre de personnes déplacées, qui est passé de 38 millions en 2005 à plus de 60 millions en 2015. Il a souligné les progrès réalisés, malgré la multiplication des crises, et les graves déficits de financement. Environ 125 délégations ont pris part au débat, partageant les expériences, les analyses et les recommandations, contre environ 80 délégations en 2014.

Bon nombre d'entre vous ont rappelé qu'aujourd'hui plus que jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, beaucoup de personnes sont déplacées, et leur nombre continue d'augmenter, donnant lieu à une situation compliquée par l'indisponibilité croissante de solutions durables. Les crises de grande ampleur en République arabe syrienne et en Iraq ont abondamment été mentionnées dans nos discussions, même s'il a été conseillé de ne pas perdre de vue les situations prolongées, comme celles de l'Afghanistan et de la Somalie. À cet égard, vous avez salué le Segment de haut niveau sur la situation des réfugiés afghans. La situation en Europe a également été soulignée, et vous avez encouragé les États européens à renforcer leur réponse commune.

Vous vous êtes fait l'écho des préoccupations du Haut Commissaire au sujet du système humanitaire qui est « financièrement en panne », et avez loué la générosité des donateurs. Vous avez particulièrement attiré l'attention sur la diminution du financement pour les situations en Afrique. Vous avez lancé de vibrants appels en direction des donateurs, pour qu'ils augmentent leurs contributions, notamment par des fonds non affectés, ainsi que pour des efforts visant à attirer de nouveaux pays donateurs et le secteur privé. Vous vous êtes associés à l'appel du Haut Commissaire demandant que soit repensé le financement des opérations humanitaires, en particulier que soit renforcé le lien entre les interventions humanitaires et les interventions du développement.

Le thème récurrent du débat général a été notre responsabilité collective de veiller à ce que la protection internationale soit accordée à ceux qui en ont besoin. Bon nombre d'entre vous ont rappelé les moments où leurs propres citoyens avaient bénéficié de l'asile, et ont exprimé leur profonde gratitude aux États hôtes, en particulier ceux ayant accueilli de grands nombres à un prix élevé. Vous avez exhorté la communauté internationale à associer la solidarité, l'hospitalité et la compassion au partage international de la charge. Comme une délégation nous l'a rappelé, aucun pays ne peut, à lui seul, relever les défis liés à l'accueil de grands nombres de personnes.

Beaucoup parmi vous ont encouragé les États à garder leurs frontières ouvertes, et ont exprimé leur soutien au travail du HCR sur les alternatives à la détention. Les efforts visant à prévenir les violences sexuelles et de genre et à améliorer la réponse à ce fléau ont été relevés. Vous avez par ailleurs attiré l'attention sur les plans globaux visant à faire face aux mouvements mixtes, ainsi qu'à la traite et au trafic d'êtres humains, avec un accent particulier sur les voies maritimes dangereuses causant beaucoup de pertes en vies humaines. J'ai été heureux d'entendre bon nombre d'États faire mention des progrès qu'ils ont accomplis dans la conception ou la mise en œuvre de cadres régionaux de protection, comme le Plan d'action du Brésil, ainsi que des efforts déployés pour prévenir et réduire l'apatridie. Il est également encourageant de constater que plusieurs États ont renforcé leurs procédures et lois en matière d'asile, amélioré les dispositifs d'accueil et commencé à

délivrer des documents de voyage conventionnels, lisibles à la machine. Les efforts déployés par le HCR pour promouvoir la tolérance et le respect de la diversité ont été salués, surtout compte tenu des conséquences humaines de la discrimination et de la xénophobie.

Nous partageons les préoccupations du Haut Commissaire sur le caractère de plus en plus insaisissable des solutions durables. L'augmentation par certains États des places pour la réinstallation a été reconnue comme étant une manifestation importante de la participation globale à la solution des problèmes des réfugiés, et des appels ont été lancés pour plus d'efforts à cet égard. Nous vous avons également entendu parler de certaines de vos politiques généreuses d'intégration locale. Bon nombre de délégations ont salué les mécanismes de coopération visant à faciliter le retour volontaire et la réintégration. Beaucoup reste néanmoins à faire pour trouver des solutions, qui représentent des défis à la fois politiques et de développement. A été particulièrement soulignée, l'importance des initiatives ciblées comme la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans en vue de soutenir le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil et l'Initiative mondiale du Haut Commissaire pour les réfugiés somaliens, qui nécessitent l'appui urgent de la communauté internationale. En attendant que des solutions durables soient disponibles, vous avez souligné les efforts visant à renforcer la résilience des réfugiés et de leurs communautés d'accueil, notamment par l'éducation, l'autonomie et l'assistance en espèces. Plusieurs délégations ont affirmé qu'elles intègrent les réfugiés dans leurs systèmes nationaux d'éducation et de santé, ainsi que dans les plans nationaux de développement. Comme une délégation l'a dit, les réfugiés peuvent contribuer au développement économique et social de leur pays d'accueil, si l'occasion leur est donnée. Ils peuvent présenter des opportunités et non des fardeaux.

Il nous a été rappelé qu'il faut répondre aux causes des crises humanitaires, et non tout simplement à leurs conséquences. Vous avez accueilli très favorablement le thème du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection, consacré cette année aux causes profondes des déplacements. Comme nous l'affirmons souvent, les solutions aux crises humanitaires sont nécessairement politiques. La communauté internationale doit encourager le dialogue pour régler les différends par des moyens non-violents, développer les économies et établir une paix durable. Certains d'entre vous ont rappelé que les causes des migrations et des déplacements comprennent, en dehors des violences, des persécutions, de la discrimination ou d'autres types de violations des droits de l'homme, l'absence de possibilités d'emploi, d'éducation ou d'espoir d'une amélioration de la qualité de vie.

Reprenant ce qu'a dit le Haut Commissaire, vous avez rappelé que les problèmes humanitaires sont trop compliqués, et constituent des problèmes à long terme, pour être résolus uniquement par des acteurs humanitaires. Vous avez précisé que la mobilité dans le monde est au centre des agendas internationaux, y compris l'agenda pour le développement comme les Objectifs de développement durable. Parlant du Sommet humanitaire mondial, beaucoup de délégations ont relevé que l'approche du HCR basée sur la protection et les droits, devrait servir de modèle pour l'action humanitaire. De même, le déplacement doit faire l'objet de discussions sur le changement climatique, et l'initiative Nansen apporte une contribution importante à cet égard.

Dans sa déclaration liminaire, le Haut Commissaire a parlé des tentatives visant à contester la validité de la Convention de 1951 ou à diluer la responsabilité du HCR en matière de protection des réfugiés. Il est donc encourageant d'entendre beaucoup d'entre vous réaffirmer votre engagement commun en faveur du mandat et des valeurs de l'Organisation. Le HCR demeure à l'avant-garde des efforts globaux tendant à protéger les populations les plus vulnérables du monde. Vous l'avez exhorté à continuer de renforcer la coopération, la coordination et les partenariats stratégiques.

Vous nous avez rappelé que les réfugiés sont tout simplement des gens ordinaires traversant des moments extraordinaires. Notre réponse collective aux problèmes des réfugiés peut et doit traduire ce fait, d'autant plus que les valeurs humanitaires essentielles, comme les principes de non-refoulement et d'assistance aux personnes nécessiteuses, sont reconnues dans toutes les cultures et religions. Comme le Haut Commissaire l'a dit, « [l]es actes de gentillesse, posés par des millions de personnes dans les communautés d'accueil à travers le monde, continuent de nous montrer, jour après jour, que la tolérance et la solidarité sont profondément ancrées dans le cœur de l'humanité ». Continuons à promouvoir la tolérance et la solidarité pour veiller à ce que les déplacés et leurs communautés d'accueil bénéficient de l'appui dont ils ont besoin à ces moments cruciaux.

Je me joins à vous pour remercier le Haut Commissaire pour le leadership et la vision dont il a fait montre pendant la dernière décennie, notamment son engagement à mettre au point des moyens efficaces et innovants d'assurer la protection et l'assistance. Il sera difficile à remplacer et nous manquera beaucoup.

Je vous remercie. »

Annexe II

Déclaration du Comité exécutif sur la situation des réfugiés afghans

A la fin du segment de haut niveau sur la situation des réfugiés afghans, le Comité exécutif a adopté la déclaration suivante :

« Nous, États membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire, tenons à souligner, à l'occasion du Segment de haut niveau sur la situation des réfugiés afghans, la nécessité de régler définitivement l'une des situations de réfugiés les plus prolongées. Malgré la multitude de crises humanitaires complexes auxquelles la communauté internationale fait aujourd'hui face, il est impératif de déployer tous les efforts pour trouver et appliquer des solutions en faveur des réfugiés afghans, qui sont hors de leur pays depuis plus de 35 ans, et ce, compte tenu de la reprise du dialogue et du partenariat entre les gouvernements dans la région et de l'engagement de la République islamique d'Afghanistan de soutenir le rapatriement volontaire par étapes et la réintégration.

Nous remercions vivement le Président de la République islamique d'Afghanistan pour la présentation vidéo et les ministres des Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan pour leurs exposés. Malgré le rapatriement volontaire de 5,8 millions de réfugiés afghans depuis 2002, il en reste encore plus de 2,6 millions dans les pays voisins des Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan.

L'engagement renouvelé du Gouvernement d'unité nationale afghan de faire du rapatriement volontaire et de la réintégration de ses citoyens l'une de ses plus grandes priorités offre l'occasion unique de régler cette situation prolongée. L'appui de la communauté internationale a été généreux, mais les solutions pour les personnes rapatriées et le reste des réfugiés seraient insaisissables sans la paix, la sécurité et le développement durables. Les réfugiés rapatriés jouent un rôle essentiel dans la reconstruction nationale et l'édification de leur pays, et un environnement favorable doit être créé à cet effet. Le rapatriement volontaire des réfugiés afghans, dans la sécurité et la dignité, doit être facilité, ainsi que leur réintégration durable. Nous apprécions donc l'engagement du Gouvernement afghan de les intégrer dans les plans nationaux de développement et les processus d'établissement des priorités.

Nous félicitons vivement les peuples et les Gouvernements des Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan pour leur générosité et leur hospitalité exemplaires dans l'accueil des réfugiés afghans. Nous reconnaissons l'impact profond de la situation de réfugiés prolongée sur les communautés d'accueil, leurs économies, services, infrastructures, environnement et sécurité. Le rapatriement volontaire et la réintégration durable peuvent poser des problèmes spécifiques comme l'accès à la terre, les possibilités de moyens d'existence et la fourniture de services essentiels pour lesquels la communauté internationale doit jouer le rôle qui lui incombe et apporter de toute urgence l'assistance et l'appui financiers nécessaires.

Nous réaffirmons notre appui à la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans en vue de soutenir le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil, entérinée par la communauté internationale en 2012, qui présente le cadre permettant d'identifier et d'appliquer des solutions durables pour les réfugiés afghans dans la région. Nous sommes vivement encouragés par l'alignement des plans nationaux pour les réfugiés afghans des Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan qui accordent la priorité à la responsabilisation des femmes et des jeunes, traduisant ainsi un dialogue et des partenariats étroits.

Nous réaffirmons les principes de la solidarité internationale, du partenariat et du partage de la charge et des responsabilités, et sommes reconnaissants de l'engagement des États membres, notamment des pays de réinstallation, et de l'affirmation de soutien au pays d'origine, aux pays et communautés d'accueil, au HCR et à d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'aux acteurs humanitaires et du développement compétents et à la société civile travaillant pour le compte des réfugiés afghans.

Nous exhortons la communauté internationale à :

- Continuer de respecter équitablement les principes de rapatriement volontaire, dans les conditions de sécurité et de dignité, en reconnaissant que le retour immédiat pourrait ne pas être possible dans toutes les régions du pays, compte tenu de la poursuite de l'insécurité qui remet en cause les conditions d'une réintégration durable. Le rapatriement volontaire et la réintégration durable de la population afghane réfugiée est l'un des principaux facteurs de la stabilité générale et du développement durable de l'Afghanistan et de la région ;
- Soutenir la République islamique d'Afghanistan dans son engagement à créer les conditions nécessaires pour le rapatriement volontaire et la réintégration durable dans le pays, avec un accent sur la responsabilisation des jeunes, l'éducation, les moyens d'existence, la protection sociale et les infrastructures ;
- Plaider pour l'inclusion dans les plans de développement du Gouvernement afghan des besoins de tous les Afghans déplacés, y compris les réfugiés se trouvant actuellement dans les pays voisins et hors de la région ;
- Mettre en œuvre les solutions durables pour les réfugiés afghans dans le cadre de la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans, en vue de soutenir le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil, en soutenant les initiatives concrètes dans les portefeuilles respectifs de projets nationaux et à soutenir le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan dans la mise en œuvre des Allocations pour le retour volontaire et la réinsertion, en tant que moyen innovant de renforcer le retour durable et la réintégration ;
- Soutenir les politiques, les stratégies et les plans mutuellement alignés des Républiques islamiques d'Afghanistan, du Pakistan et d'Iran sur le rapatriement volontaire et la réintégration dans le pays d'origine, ainsi que l'assistance et la protection constante des réfugiés dans les pays d'accueil ;
- Exhorter les donateurs, les acteurs humanitaires et du développement, les organismes des Nations Unies, les ONG et la société civile à accorder leur appui sans réserve au renforcement de la réintégration et de la capacité d'absorption dans les zones de retour en Afghanistan pour favoriser l'élargissement de la base de donateurs et soutenir les réfugiés directement dans l'amélioration de leurs conditions de vie, ainsi que les communautés d'accueil dans les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan ;
- Promouvoir le dialogue entre les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan et le HCR, ainsi qu'au sein de la communauté internationale dans son ensemble pour faciliter le rapatriement volontaire rapide de réfugiés afghans et leur gestion temporaire dans les pays d'accueil, dans le cadre de la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans ; et
- Ouvrir, dans un esprit de solidarité, les canaux de solutions dans les pays tiers, comme la migration légale, la réinstallation renforcée et les possibilités de regroupement familial.

Nous remercions le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour avoir soutenu l'organisation d'un Segment de haut niveau sur la situation des réfugiés afghans et réitérons le rôle clé que joue le HCR dans le règlement de cette situation. »
